

LA MNT MET EN PLACE UN NOUVEAU PACTE SOCIAL AUTOUR DE 3 ACCORDS

La direction générale de la MNT et l'ensemble des organisations syndicales représentatives de l'entreprise ont signé à l'unanimité en juin 2022 trois accords portant sur la refonte de l'organisation du travail et l'accompagnement des carrières longues, pour favoriser la prise d'autonomie des salariés, l'organisation en équipe au sein de l'entreprise et un nouvel équilibre de vie.

Applicables à compter du 1^{er} septembre 2022, ces trois accords constitueront les piliers d'un nouveau pacte social de la MNT, visant à concilier performance économique et performance sociale, efficacité collective et fidélité aux valeurs de solidarité de la mutuelle.

Le premier accord porte sur **l'extension et l'assouplissement du télétravail**.

Le salarié de la MNT bénéficie d'un élargissement et d'une amélioration des conditions de télétravail, avec notamment un forfait annuel de 120 jours de télétravail par an, utilisable en continu ou de manière fractionnée; il s'accompagne de la possibilité de télétravailler depuis n'importe quel pays européen, ainsi que d'une indemnité de 2 euros par jour de télétravail ; un droit à la déconnexion lui permet de ne pas être connecté à ses outils numériques professionnels en dehors de son temps de travail.

Le deuxième accord porte sur **l'harmonisation et l'assouplissement des modalités de temps de travail au sein de l'entreprise**, dans une logique d'autonomie, de responsabilisation et d'efficacité collective.

La prise de jours en RTT relève désormais d'un forfait annuel pour tous les salariés ;

Les horaires de travail (plages variable et fixe) sont assouplis pour permettre une meilleure organisation personnelle.

L'accès au forfait jour est étendu.

Le troisième accord vise à **améliorer l'accompagnement des carrières longues** à travers différents dispositifs : Un accès à une diversification des formules de temps partiel, pouvant aller de 60% à 90% ; des partages d'expertise avec un accès au mécénat de compétences auprès de structures partenaires ; l'accompagnement des fins de carrière avec des dispositifs de transmission des savoirs dans l'entreprise, ainsi qu'une majoration de l'indemnité de départ dès lors que la date de départ en retraite est valide.



Frédéric Hanin, directeur des ressources humaines de la MNT, se félicite de la signature de ces accords, prouvant le caractère vivant du dialogue social et son caractère déterminant pour l'évolution de l'entreprise : « *Nous saluons l'esprit de responsabilité collective qui a permis à ces négociations exigeantes d'aboutir. Ces textes sont bénéfiques pour notre mutuelle et ses salariés ; ils offriront à ceux-ci davantage de choix et de souplesse, et permettront à la MNT de faire*

évoluer efficacement ses modes de fonctionnement, en conformité avec ses valeurs sociales et sa feuille de route stratégique. »

Une commission de suivi paritaire (direction générale et organisations syndicales) devrait permettre de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de ces différents accords.

Contact presse : Victor Vidilles – victor.vidilles@mnt.fr – 06 66 36 87 84

La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), « Être utile est un beau métier »

Présidée par Didier Bée et dirigée par Laurent Adouard, la MNT est, avec 1,1 million de personnes protégées, la première mutuelle des agents des services publics locaux en santé comme en prévoyance. Elle milite pour une protection sociale responsable, au plus près des besoins des services publics locaux et de leurs personnels. En janvier 2016, la MNT a créé avec SMACL Assurances, Territoires d'avenir, le pôle mutualiste des services publics locaux. Depuis 2017, la MNT fait partie du Groupe VYV dont elle est membre fondateur.

www.mnt.fr

www.twitter.com/mutuellemnt

Le Groupe VYV, entrepreneur du mieux-vivre

Le Groupe VYV est le premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses trois métiers (Assurance, Soins et accompagnement, Logement), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun : près de 11 millions de personnes protégées, 69 000 entreprises clientes en santé et en prévoyance, plus de 26 000 collectivités territoriales et 11 ministères et établissements publics à caractère administratif. Acteur engagé, avec près de 45 000 collaborateurs et 10 000 élus, dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV porte l'ambition d'être le groupe de référence de la santé et de la protection sociale, en incarnant un projet de performance solidaire pour demain.

En 2021, le chiffre d'affaires sur le périmètre combiné du groupe est de 9,9 milliards d'euros (hors CA du pilier logement). L'activité assurance représente 7,7 milliards d'euros dont 5,7 milliards d'euros de cotisations santé et 1,5 milliard d'euros de cotisations prévoyance. VYV³, l'offre de soins et d'accompagnement, est organisée autour des pôles soins, produits et services et accompagnement, et de ses 1 700 établissements et services dans 81 départements. En 2021, le volume d'activité consolidé généré s'élevait à 2,1 milliards d'euros.

www.groupe-vyv.fr

www.twitter.com/groupe_VYV